MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

SYNTHÈSE

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Comprendre et accompagner la parentalité précoce

de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ

Équipe PREPAR

JUIN 2026

SuLiSoM
Subjectivité, lien social et modernité

Laboratoire **Subjectivité, Lien Social** et Modernité | UR3071

Université de Strasbourg

Responsables scientifiques

- Anne Thevenot, Professeure des universités.
- Claire Metz, Maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches, émérite.

Co-auteurs

- Daria Druzhinenko-Silhan, Docteure en psychologie clinique.
- Marina Binet, Docteure en psychologie clinique.
- Julie Mattiussi, Maîtresse de conférences en droit privé.
- Héléna Naïdji, Psychologue clinicienne, stagiaire de recherche.
- Marie Bowé, Psychologue clinicienne, stagiaire de recherche.
- Thierry Goguel d'Allondans, Docteur en sciences sociales.
- Elena Serebryakova, Docteure en droit.

Cette recherche a été soutenue par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.
Les analyses, interprétations et conclusions qui en sont issues sont de la seule responsabilité des auteurs.

LA RECHERCHE EN UN COUP D'ŒIL

11
jeunes parents rencontrés
(10 mères + 1 père)

20
professionnels
(5 focus groups ASE et PJJ)

7
structures partenaires
(Bas-Rhin et Ille-et-Vilaine)

La recherche PREPAR (2024-2026) est une étude interdisciplinaire française qui s'intéresse à ce que signifie devenir parent lorsqu'on est soi-même pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

En croisant les apports de la psychologie clinique, du droit et de la sociologie-anthropologie, elle a recueilli la parole de jeunes parents âgés de 14 à 18 ans au moment de la grossesse, ainsi que celle des professionnels qui les accompagnent.

Si la recherche avait pour ambition de rencontrer autant de mères que de pères, elle n'y est pas parvenue : un seul père a pu être inclus dans le corpus.

Ce résultat constitue en lui-même une donnée, dessinant un tableau caractérisé par une surreprésentation des mères dans l'accompagnement des jeunes parents mineurs. Tout en représentant une limite de cette recherche, il ouvre également une réflexion sur la place des pères dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité précoce.

« Ces jeunes parents ont confié leurs doutes, leurs peurs, leur désir parfois intense d'être un meilleur parent que ceux qu'ils ont eus, cela mérite d'être entendu. Cette synthèse en est une restitution. »

POURQUOI CETTE RECHERCHE ?

En France, 0,5% des naissances sont le fait de mères adolescentes. Ces jeunes mères, ainsi que les jeunes pères, se retrouvent à devoir exercer une responsabilité parentale alors qu'ils sont encore, au regard de la loi, des mineurs soumis à l'autorité parentale de leurs représentants légaux. Lorsque ces jeunes parents sont eux-mêmes suivis par l'ASE ou la PJJ, la situation est d'autant plus complexe. Ces jeunes cumulent souvent des vulnérabilités antérieures à la grossesse : carences affectives, violences, placements successifs, ruptures familiales. Cette réalité était jusqu'ici mal connue et documentée. C'est pour combler ce vide que la recherche PREPAR a été menée.

UNE APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE

L'équipe réunit des psychologues cliniciens, une juriste et un socio-anthropologue. Cette approche interdisciplinaire permet de croiser les regards : la psychologie clinique explore les dynamiques psychiques et les transmissions entre générations ; le droit dit les paradoxes normatifs et les droits méconnus ; l'anthropologie replace l'ensemble dans une perspective culturelle et historique plus large.

PRÉSENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE

Onze jeunes parents (dix mères et un père) âgés de 16 à 21 ans (au moment de la recherche) ont été rencontrés individuellement dans sept structures partenaires d'Alsace et de Bretagne. Chaque entretien approfondi (jusqu'à deux heures) a été complété par un dessin de la famille sur trois générations, afin d'explorer leurs dynamiques familiales. Vingt professionnels ont par ailleurs participé à cinq focus groups portant sur leurs pratiques respectives.

Ces professionnels exercent principalement dans les centres parentaux associatifs relevant de l'ASE ainsi que dans les unités éducatives en milieu ouvert de la PJJ.

Recruter les jeunes parents a été difficile et cette difficulté est à considérer comme un résultat. La méfiance des jeunes envers une recherche présentée par l'institution qui les accompagne, est compréhensible. Mais cette méfiance n'explique pas à elle seule tous les refus rencontrés. Les jeunes sont généralement déjà très sollicités par des rendez-vous obligatoires ; la figure du chercheur-psychologue peut également constituer un facteur de résistance, en véhiculant la représentation d'une injonction à encore « raconter sa vie » ; il peut parfois être difficile pour ces adolescents de saisir le sens d'une participation à une pareille recherche ; et, dans une dynamique proprement adolescente, certains refus peuvent s'inscrire dans le mouvement d'opposition et d'affirmation de soi qui caractérise cette période de développement, indépendamment de tout contenu particulier lié à la recherche elle-même.

D'autre part, la méfiance ne concerne pas que les jeunes : sur dix jeunes ayant accepté de communiquer leurs mesures administratives ou judiciaires, une seule transmission a abouti, non par refus des jeunes, mais du fait de réticences institutionnelles.

Ces résistances disent quelque chose d'essentiel sur les tensions qui traversent le champ de la protection de l'enfance : entre protection et contrôle, entre aide et évaluation.

UN CADRE JURIDIQUE TRAVERSÉ DE PARADOXES

La question de la parentalité adolescente est traversée, en droit, par un paradoxe structurel que le droit lui-même ne résout pas : le mineur qui devient parent est simultanément soumis à l'autorité parentale de ses propres parents et titulaire de l'autorité parentale sur son enfant. Dans le cadre de la PJJ ou de l'ASE, s'ajoute à cela une troisième autorité, celle de l'institution, qui est plus ou moins habilitée par le droit à encadrer le quotidien de l'enfant pris en charge, qu'il s'agisse de l'adolescent ou de son enfant. Le parent adolescent pris en charge par l'ASE et/ou par la PJJ est ainsi considéré comme insuffisamment autonome pour agir dans son propre intérêt, mais suffisamment responsable pour agir dans celui d'un autre. L'accompagnement des services institutionnels se situe au centre de ces injonctions multiples.

… un enfant qui a un enfant : la formulation juridique dit, à elle seule, toute la complexité de la situation …

> *Prendre un appartement en tant que mineure… on peut pas… par contre on nous demande d'être autonome… ça c'est de la merde* - *Inaya, 16 ans*

UN CADRE JURIDIQUE OPAQUE POUR CELLES ET CEUX QUI LE VIVENT

La grande majorité des jeunes interrogés ne sait pas si la mesure qui les concerne est administrative ou judiciaire, si elle les vise eux ou leur enfant, ni quelles en sont les conséquences concrètes. Par exemple, Arielle « croit » qu'il existe une mesure d'assistance éducative la concernant. Inaya ignore si la mesure la concerne elle ou son bébé. Amina évoque un « contrat » signé sous la pression d'une alternative non choisie.

Le vocabulaire utilisé par les services est parfois lui-même trompeur. Un certain nombre de départements peuvent ainsi employer le terme de «contrat jeune majeur» au lieu de faire référence à un accompagnement jeune majeur, qui leur est imposé dans certains cas.

UNE INFORMATION LACUNAIRE SUR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Une mineure peut demander le secret médical pour un suivi de grossesse, accéder à la contraception sans accord parental, solliciter une interruption volontaire de grossesse avec une personne majeure de son choix. Ces droits existent. Mais pour qu'ils soient exercés, encore faut-il qu'ils soient connus, ce qui est rarement le cas parmi les jeunes femmes interrogées.

Garance n'a pas pris de contraception parce qu'elle était obligée d'aller chez le médecin avec sa grand-mère. Célia s'est informée seule sur les réseaux sociaux. Kouma n'avait jamais entendu parler de l'accouchement sous X.

L'AUTORITÉ PARENTALE COMME ESPACE DE LÉGITIMITÉ

Paradoxalement, si les jeunes comprennent peu le cadre juridique global qui les entoure, ils ont une conscience très aiguë de leur propre autorité parentale. Kouma affirme « en ce qui concerne ma fille pour signer c'est moi, c'est mon droit parce que c'est moi son responsable ». La parentalité est souvent un domaine dans lequel ces jeunes se vivent comme sujets compétents et autonomes. Cela rend d'autant plus délicate toute intervention professionnelle perçue comme mettant en cause leur compétence de parent.

DIX JEUNES MÈRES : HISTOIRES, BLESSURES ET RESSOURCES

> *J'ai pas eu d'enfance déjà, les adultes m'ont tout volé hein, ils m'ont volé mon innocence.* ***- Célia, 19 ans***

… J'ai encore envie d'être une ado… mais mon bébé dépend de moi …

Les dix jeunes mères rencontrées ont entre 16 et 21 ans au moment de la recherche. Leurs histoires sont singulières, mais une constante les traverse : toutes, sans exception, ont vécu une ou plusieurs formes de défaillance majeure des figures d'attachement. Célia a subi des violences sexuelles répétées depuis l'enfance. Garance a dû retirer une plainte contre son beau-père pour viol pour protéger sa mère. Naïma a été soumise à un mariage forcé par une tante. Maëva a grandi comme « le mauvais petit canard » d'une fratrie nombreuse. Inaya a subi les violences des compagnons de sa mère.

UNE GROSSESSE QUI RÉPOND À UNE BLESSURE, ET PEUT AUSSI LA TRANSFORMER

Ces histoires convergent vers une même configuration : un sentiment d'inexistence, de ne pas avoir été suffisamment entourée, aimée et regardée. C'est dans ce contexte que la grossesse survient, bien qu'elle soit non planifiée pour la plupart des participantes, elle prend place chez certaines dans une décision assumée de ne pas y mettre un terme. Chez d'autres, le déni de la grossesse empêche également de l'interrompre.

Ces mouvements nous invitent à poser l'hypothèse que la grossesse adolescente peut être comprise, non comme un accident, mais comme une tentative inconsciente de combler le manque narcissique.

Ainsi, malgré la survenue souvent accidentelle de ces grossesses, elles sont plutôt vécues comme un événement de la vie qu'une catastrophe. Avoir un enfant, c'est enfin avoir quelqu'un à qui donner ce que l'on n'a pas reçu, et qui peut-être rendra cet amour.

Paradoxalement, cette grossesse issue du manque peut aussi ouvrir un espace de transformation. Devenir mère, c'est accéder à une visibilité sociale, à une responsabilité que ces jeunes n'avaient jamais connues. La maternité n'est pas que vulnérabilité : pour plusieurs d'entre elles, c'est la première expérience de reconnaissance. Elles ont enfin le sentiment d'être quelqu'un qui compte.

> *Ça m'a fait grandir que j'étais enceinte… j'étais heureuse en fait.* ***- Amina, 18 ans***

RÉPÉTITIONS ET RUPTURES : DEUX FORCES SIMULTANÉES

Toutes les participantes portent le désir explicite de ne pas reproduire ce qu'elles ont subi (« je ferai pas tout ce que ma mère a fait », dit Arielle). Mais ce vœu coexiste avec une tendance à répéter certains schémas — Iris vit une relation de violence conjugale similaire à celle subie par sa mère.

Ce qui distingue celles qui réussissent à transformer leur héritage, ce n'est pas la sévérité des épreuves, mais la qualité de l'accompagnement et plus largement de l'entourage pour les élaborer. Kouma, malgré un parcours particulièrement éprouvant, nomme sa fille d'un prénom qui signifie « donner la vie » en hommage à une tante perdue lors de sa traversée migratoire, et baptise fièrement sa famille, sur son arbre généalogique, la « famille Kikou », nom de famille (anonymisé ici) de son partenaire, père de leur fille, signifiant bien là symboliquement la transmission psychique qui s'opère de l'héritage familial paternel et maternel.

SEYDOU : CE QUE L'INVISIBILITÉ DES PÈRES RÉVÈLE

La recherche PREPAR avait pour ambition de rencontrer autant de jeunes pères que de jeunes mères. Elle n'a recruté qu'un seul père : Seydou, 21 ans, suivi par l'ASE, originaire de Côte d'Ivoire. Cette difficulté majeure est un résultat en soi : il n'existe à ce jour en France aucune statistique nationale sur les pères mineurs accompagnés par l'ASE ou la PJJ, et, à notre connaissance une seule publication scientifique leur est consacrée*.

… les pères mineurs sont quasi-absents des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité …

UN ACCOMPAGNEMENT PENSÉ SANS EUX

Les centres maternels, rebaptisés centres parentaux, ont été construits historiquement autour de la mère et de l'enfant : le père y est un invité, rarement un sujet de l'accompagnement à part entière. Lorsque les chercheurs arrivent pour effectuer l'entretien, une éducatrice présente Seydou avant même qu'il ne puisse s'exprimer. Accueilli dans un centre parental, il s'entend rappeler qu'il « n'était pas censé rester ».

Seydou décrit une paternité sous le signe de la contrainte et de l'épuisement. Après la naissance, il assume seul les soins d'une compagne malade, la gestion du quotidien et la prise en charge de l'enfant — réactivant une position d'aidant qui remonte à son enfance. Sur le schéma familial qu'il dessine, les membres sont représentés sans lien entre eux, chacun isolé. Mais à côté, il écrit : « je sais d'où je viens, j'espère pouvoir trouver mon chemin ».

> *Tu ne t'imagines pas mentalement je suis fatigué, fatigué, fatigué… je réfléchis et j'arrive pas à l'admettre en fait.* - ***Seydou, 21 ans***

UNE INVISIBILITÉ AUX CONSÉQUENCES CONCRÈTES

Différentes raisons peuvent expliquer la quasi-absence des pères des dispositifs d'accompagnement à la parentalité. D'une part, il arrive souvent que les pères ne reconnaissent pas l'enfant, ni le fait de devenir père. D'autre part, les dispositifs ne prévoient pas de cadre clair pour leur accueil. Enfin, les représentations des professionnels les mènent à douter de leur capacité à devenir parents, notamment au regard de leurs vulnérabilités et/ou de leur ancrage réel ou supposé dans la délinquance.

Cette absence des pères des dispositifs pose un problème d'équité. Elle peut également induire un risque de fusion dans la dyade mère-enfant, bien qu'une mère puisse très bien intégrer psychiquement la fonction du tiers sans présence paternelle et structurer ses relations avec l'enfant de manière efficace. L'absence des pères est surtout dommageable du point de vue de la construction du lien père-enfant, qui est trop souvent traité comme une variable optionnelle.

Or ce lien a une valeur propre, irréductible à sa fonction de séparation, et son absence ou sa fragilisation constitue une perte pour l'enfant, sauf dans les situations où ce lien serait toxique et dangereux, qui appellent une évaluation distincte.

* *Marchand, F. (2013). La paternité à l'adolescence : conquête d'un re-père ? La lettre de l'enfance et de l'adolescence, 88(1), 153-160. https://doi.org/10.3917/lett.088.0153*

UN ACCOMPAGNEMENT ENTRE SOUTIEN ET CONTRÔLE

Vingt professionnels, répartis en cinq focus groups, ont participé à la recherche : éducateurs, psychologues, auxiliaires de puériculture, moniteurs-éducateurs, exerçant dans des unités éducatives en milieu ouvert de la PJJ, des centres parentaux associatifs relevant de l'ASE et des associations habilitées. L'analyse de leurs discours révèle deux configurations très différentes selon le type de structure.

HORS CENTRES PARENTAUX : UNE RÉFLEXIVITÉ PRÉCIEUSE

Dans les structures de milieu ouvert (PJJ ou associations agissant au titre de l'ASE), le discours des professionnels s'organise selon trois thèmes : le cadre institutionnel et juridique, le vécu de l'accompagnement des parents mineurs, et un troisième ensemble de discours où les professionnels questionnent leurs propres représentations de la « bonne parentalité ». Le focus group semble avoir constitué un espace méta-cognitif permettant aux professionnels de penser à voix haute des questionnements, des interrogations ou des sujets pour lesquels le quotidien institutionnel n'offrait plus de temps ni de lieu de réflexion, du fait de la disparition progressive des espaces d'échanges.

> *Ça dépend vraiment des situations, de la culture des jeunes qu'on prend en charge (...) c'est une question de référentiel et c'est ce qui rend extrêmement compliquée notre intervention (...) je pense que ce sont des référentiels très opposés aux représentations de ces enfants qui vivent dans une certaine précarité mais on peut difficilement arriver en disant "voilà c'est la bonne façon de faire.* **- Éducateur PJJ**

DANS LES CENTRES PARENTAUX : L'OSCILLATION ENTRE ÉVALUATION ET RELATION

Dans les centres parentaux, le discours se polarise en deux registres disjoints : d'un côté le cadre — institutionnel, normatif, évaluatif (la mère est un « objet d'évaluation ») et de l'autre, le quotidien — affect, relation, fatigue, doute (la mère devient un « sujet en relation »). Entre les deux, n'apparaît pas d'espace intermédiaire. Les mêmes professionnels passent de l'un à l'autre, sans les dialectiser. Ce qui semble être un clivage est coûteux psychiquement, signe de la charge émotionnelle qui s'accumule faute d'espaces pour la déposer et l'élaborer.

> *Courir après le temps parce qu'il file — si je prends une heure avec une maman, je ne sais pas si je préfère prendre que dix quinze minutes pour en voir plus.* **- Professionnelle de centre parental**

DEUX REGARDS SUR LA PARENTALITÉ ADOLESCENTE

Les professionnels oscillent entre deux représentations. La première lit la parentalité précoce comme facteur d'aggravation des vulnérabilités existantes : manque de maturité vis-à-vis de ce que représente la parentalité, risque de répétition des maltraitances et négligences subies, fragilisation du parcours scolaire. La seconde — moins développée dans les discours, mais bien présente — lit la parentalité comme levier de transformation : elle « fait grandir », ouvre un horizon, donne envie de « faire mieux que ses propres parents ». Ce second regard, qui est pourtant celui que les jeunes déploient dans leurs entretiens, peine à s'imposer dans les pratiques institutionnelles centrées sur le risque et l'évaluation.

LES PARADOXES DE L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA PARENTALITÉ PRÉCOCE

La mise en regard des différentes analyses — entretiens, schémas familiaux, focus groups — fait émerger un résultat transversal : la parentalité précoce en contexte de protection de l'enfance est un phénomène structurellement paradoxal. Les paradoxes identifiés ci-après nous sont apparus comme des effets inhérents à la logique même de la parentalité adolescente.

LE PARADOXE DU STATUT : RESPONSABLE MAIS PAS LIBRE

Le mineur parent est simultanément soumis à l'autorité de ses propres parents et titulaire de l'autorité parentale sur son enfant. La même institution, qui lui reconnaît le statut de mère ou de père, le traite en enfant dans de multiples dimensions : horaires imposés, autorisations à demander, autonomie impossible. Ces jeunes sont responsables de leur enfant, mais pas libres de prendre les décisions qui les concernent elles-mêmes.

> *On m'a clairement appris comme ça, on m'a dit « non tu fais ce que tu veux t'es une grande fille tu sais t'occuper de toi donc voilà » du coup ici quand on m'a donné des horaires ça m'a vraiment pas plu.* ***- Iris, 18 ans***

LA DIALECTIQUE VULNÉRABILITÉS / POTENTIALITÉS

Le résultat le plus contre-intuitif de la recherche est peut-être celui-ci : les ressources psychiques et relationnelles de ces jeunes mères sont pour certaines extraites des épreuves qu'elles ont traversées. Ainsi Célia, dont le tableau clinique semble le plus chargé du corpus, développe une capacité de mise en sens remarquable. Kouma transforme la mort de sa tante en acte fondateur de nomination pour sa fille.

Cette dialectique a une implication directe pour les professionnels : aborder ces jeunes sous l'angle exclusif du risque — comme le système d'évaluation les y incite structurellement — revient à ignorer ce qui pourrait constituer une ressource. Une représentation qui n'envisage que la défaillance risque de fragiliser les forces qu'elle prétend soutenir.

L'ABSENCE DU MOT « FAMILLE »

Un terme n'apparaît jamais tout au long des focus groups avec les professionnels : celui de « famille ». Les dispositifs s'adressent à la dyade mère-enfant, rarement au triangle familial. Ce n'est pas un détail de vocabulaire : c'est un symptôme institutionnel. Et pourtant, plusieurs jeunes mères — Kouma, Inaya, Maëva — expriment explicitement le désir de construire une famille à trois. Ce désir ne trouve aucun écho dans l'organisation des structures. Les centres maternels, rebaptisés « centres parentaux », pourraient envisager d'intégrer davantage dans leurs pratiques réelles cette dimension familiale.

LA PROTECTION QUI PEUT AUSSI MENACER

La même institution qui soutient les parents dans leur construction, possède le pouvoir de les séparer de leur enfant. Cette réalité structure la relation des jeunes à l'accompagnement. Le sentiment d'être « testée » est une réponse rationnelle à une situation paradoxale. Arielle vit dans la crainte permanente qu'on lui enlève son enfant.

Naïma a entendu la menace du placement comme une mise sous condition du maintien de son enfant auprès d'elle. Ces perceptions n'empêchent pas les jeunes d'exprimer une vraie gratitude envers leurs accompagnants — Iris dit qu'ils « sont là pour ton bien, pas pour ton mal » — mais elles colorent l'ensemble de la relation et conditionnent ce que les jeunes peuvent y exprimer librement.

> *«Du jour au lendemain on peut m'annoncer me l'enlever... je dois vraiment faire tout ce qu'il faut faire pour pas qu'on enlève en fait.*
> ***- Arielle, 17 ans***

RECOMMANDATIONS

Les recommandations issues de la recherche PREPAR s'organisent en quatre axes. Elles sont des leviers directement étayés par les résultats du terrain, et s'adressent prioritairement aux institutions — DPJJ, ASE, associations habilitées — et aux professionnels qui y travaillent.

AXE 1 - Droits, information et cadre juridique

1 - Expliquer et remettre les décisions de mesure à l'entrée dans le dispositif. Chaque jeune parent doit recevoir une copie de la décision qui le concerne (comme le prévoit l'article 1190 du code de procédure civil), avec une explication orale adaptée à son âge et sa compréhension.

2 - Former les professionnels aux droits de santé et aux droits sociaux des mineures enceintes : IVG sans accord parental, accès à la carte vitale personnalisée, consentement médical en autonomie, prestations sociales, etc.

3 - Ouvrir une réflexion sur l'émancipation partielle ou progressive des jeunes parents mineurs, pour réduire les injonctions paradoxales structurelles.

AXE 2 - Pratiques d'accompagnement

4 - Œuvrer pour garantir une continuité du référent éducatif. Pour une population dont les figures d'attachement ont failli, tout changement de référent réactive l'expérience de l'abandon.

5 - Distinguer explicitement l'évaluation du soutien dans la relation. Quand c'est possible, envisager une distinction fonctionnelle entre référent-soutien et référent-protection de l'enfance.

6 - Proposer systématiquement un accès à un soutien psychologique, présenté non comme réponse à une défaillance, mais comme espace de réflexion sur la parentalité.

AXE 3 - Cadres institutionnels

7 - Créer et pérenniser des espaces d'analyse des pratiques professionnelles au sein des institutions. Les séances d'APP ne sont pas du confort pour les professionnels : elles sont la condition d'un accompagnement de qualité et de la prévention de l'épuisement professionnel.

8 - Favoriser les liens inter-institutionnels ASE/PJJ et renouveler les données statistiques nationales concernant les jeunes parents qui s'inscrivent dans ces dispositifs (y compris ceux pour lesquels le suivi pourrait être double (ASE et PJJ)).

AXE 4 - Inclusion et visibilité des pères

9 - Repenser l'architecture des structures pour inclure les pères. Des places spécifiques et un accompagnement adapté aux jeunes pères doivent être créés.

FORMATIONS PROPOSÉES

En prolongement des recommandations, l'équipe PREPAR propose sept formations spécifiques, directement ancrées dans les résultats de la recherche. Elles s'adressent aux éducateurs spécialisés, psychologues, auxiliaires de puériculture, moniteurs-éducateurs et travailleurs sociaux.

FORMATION	THÈME	DURÉE
F1	Comprendre la parentalité précoce : au-delà des idées reçues	1 journée
F2	Le cadre juridique de la parentalité mineure	Demi-journée
F3	Accompagner ou évaluer : gérer la double posture	2 journées
F4	Transmission intergénérationnelle et lecture des histoires familiales	2 journées
F5	Paternité adolescente : comprendre pour accompagner	1 journée
F6	Diversité culturelle et parentalité : repères pour une clinique respectueuse	1 journée
F7	Droit de la santé, émancipation et accompagnement vers l'autonomie	Demi-journée

POUR CONCLURE

Les jeunes parents rencontrés au cours de cette recherche ne sont pas les victimes passives d'une histoire qui les dépasse. Ils résistent, décident, fondent, nomment, quittent, recommencent. Ils font de leur parentalité quelque chose qui les transforme, parfois avec un coût considérable.

Les résultats de PREPAR plaident pour un changement de regard :

Cesser de considérer la grossesse précoce comme une défaillance individuelle pour la comprendre comme un événement inscrit dans une histoire, porteur d'un sens que les jeunes tentent d'élaborer — souvent seuls.

Offrir aux professionnels qui accompagnent ces jeunes les espaces et les outils pour penser ce travail à leur tour.

SEREV

Service des études,
de la recherche
et des évaluations

DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

© Ministère de la Justice/DICOM/Impression CIN 2026